

Feuille de route pour un Agenda 2030 cantonal



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Le Conseil d'État a souhaité, dès 2003, inscrire son action dans la perspective du développement durable. Depuis lors, le Canton agit quotidiennement dans cette direction, que ce soit au travers des politiques publiques dont il a la responsabilité ou en assumant son devoir d'exemplarité. À l'instar de la Confédération, le Canton envisage le développement durable comme un concept transversal, une orientation commune qui concerne l'ensemble des départements et des politiques publiques.

Le Programme de législature 2017–2022 réaffirme cet engagement, ainsi que la volonté du Conseil d'État d'inscrire son action dans la perspective de l'Agenda 2030 afin de s'assurer à court, moyen et long terme de la cohérence de son action en la matière.

L'AGENDA 2030 COMME CADRE DE RÉFÉRENCE

L'Agenda 2030 constitue le cadre de référence pour la Confédération, les Cantons et les Communes. Les 17 objectifs et 169 cibles de l'Agenda 2030 ont toutefois une portée universelle et leur pertinence peut varier d'un pays à l'autre, ainsi que du global au local. Pour qu'ils fassent sens à l'échelle du territoire vaudois, ils doivent donc faire l'objet d'une transposition adaptée à ce contexte précis.

Pour cela, les Cantons romands ont élaboré une méthodologie commune dans le cadre de Coord21, l'association des collectivités romandes engagées en faveur d'un développement durable. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'État a validé cette méthodologie et fixé l'adoption d'un Agenda 2030 cantonal pour fin 2020. Concrètement, chacun des départements est invité à proposer des cibles en lien avec les politiques publiques sous sa responsabilité. Après validation par le Conseil d'État, ces cibles seront rassemblées pour former le cœur de l'Agenda 2030 cantonal.

Vers un ancrage de l'agenda 2030 dans la réalité vaudoise

Le Canton de Vaud est déjà engagé sur la voie de l'Agenda 2030. De nombreux objectifs et mesures fixés dans le Programme de législation, dans les stratégies et plans de mesures, ou dans des politiques sectorielles y contribuent. **Cette page offre un premier aperçu de transposition de plusieurs cibles internationales de l'Agenda 2030 en cibles cantonales.**

Agenda 2030 adopté par les Nations Unies

L'Agenda 2030 a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. Expression d'un compromis entre les intérêts de 193 pays, cet agenda se décline en 17 objectifs de développement durable (ODD) dont la portée se veut universelle. Ils résonnent comme un appel à l'action, sous la forme d'engagements rassembleurs. Les ODD couvrent des thèmes très divers qui doivent être poursuivis de concert. Ils sont précisés par 169 cibles représentant les jalons qui pavent la route vers un futur durable. Les 17 objectifs de développement durable en détails: http://bit.ly/17_ODD



Quelques exemples de cibles possibles parmi les 129 cibles retenues pour le canton de Vaud

Elles n'ont qu'une valeur exemplative et ne sont pas encore validées par le Conseil d'État. L'Agenda 2030 cantonal sera présenté au Conseil d'État fin 2020.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Assurer la réalisation de l'égalité entre les sexes, en droit et en fait, afin d'éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte sur la base du sexe dans tous les domaines, en particulier dans la formation, l'emploi ainsi que la mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre la violence de couple. (transposition de la cible 5.1)



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Mettre en œuvre un plan climat visant à réduire les gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques par des mesures dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, de l'agriculture et des sols, de l'aménagement du territoire, des ressources naturelles, de la santé, des dangers naturels, des actions de l'État et de l'accompagnement au changement. (transposition de la cible 13.2)



ÉCONOMIE DURABLE

Favoriser, à travers une politique d'aide aux start-ups et aux PME innovantes, le développement de modèles d'affaires permettant une optimisation des processus de production et une utilisation efficace des ressources, (notamment à travers un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement). (transposition de la cible 9.4)



L'Agenda 2030 du Canton de Vaud c'est:

UN ENSEMBLE DE CIBLES

fixant la direction vers laquelle le Canton veut tendre d'ici 2030. C'est le cadre de référence qui contribue à créer une architecture globale et cohérente des actions du Canton en faveur du développement durable. L'Agenda 2030 cantonal ne sera pas un plan de mesures contraignant, mais un document d'orientation.

UN SOUTIEN AU PROGRAMME DE LÉGISLATURE,

aux stratégies, aux de mesures ou aux politiques sectorielles, en tant que grille de lecture pour identifier...

...ce qui se fait déjà (exemplarité)

...ce qui peut être adapté (amélioration)

...ce qui pourrait être fait (opportunités)



ÉDUCATION & FORMATION

Offrir à chaque enfant, à chaque jeune, une éducation et une formation garantissant un enseignement de qualité et la pleine réalisation de son potentiel, quelle que soit son origine et quelle que soit la situation socio-économique de sa famille. (transposition de la cible 4.3)



TRANSITION NUMÉRIQUE

Accompagner, encourager et protéger les individus, les entreprises et les autorités publiques dans la transition numérique en cours pour assurer l'utilisation fructueuse par tous des technologies de l'information et de la communication. (transposition de la cible 9.c)



WORKING POOR

Prévenir la précarité des working poor en mettant en place des aides ciblées pour les populations vulnérables (familles, travailleurs âgés). (transposition de la cible 1.3)



LOGEMENT

Encourager les communes et les privés à planifier et construire des logements adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance. (transposition de la cible 11.1)



SANTÉ PUBLIQUE

Développer la promotion de la santé au plus proche des personnes, en visant la prise en compte de l'entier des facteurs favorables à la santé dans le milieu de vie. (transposition de la cible 3.4)



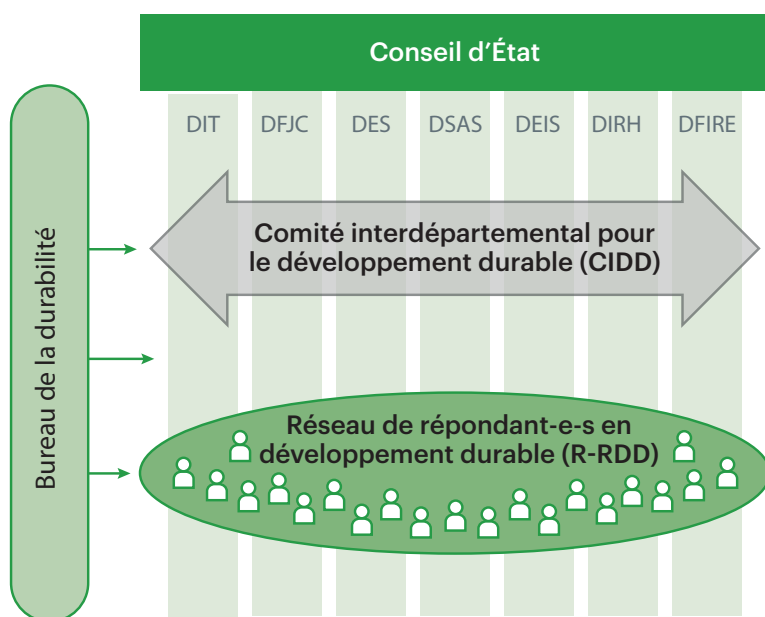
ACHATS RESPONSABLES

Assurer la prise en compte des principes d'achats responsables et de marchés publics exemplaires dans les achats publics (services, fournitures, constructions) et promouvoir des modes de consommation et de production durables. (transposition de la cible 12.7)

PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

En juin 2018, le Conseil d'État a créé un Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) et, en août 2019, un réseau de répondants en développement durable (R-RDD). Ces entités forment, avec le Bureau de la durabilité, les rouages d'un dispositif de pilotage qui vise à :

- élaborer et mettre en œuvre l'Agenda 2030 cantonal;
- favoriser l'émergence d'une culture commune du développement durable au cœur de tous les départements de l'État de Vaud;
- mettre en valeur et encourager l'exemplarité dans tous les domaines de compétences de l'administration;
- développer des manières innovantes de travailler en intégrant le caractère transversal du développement durable.



	Autorité politique Elle adopte l'Agenda 2030 cantonal.
	Départements et services Ils proposent les formulations des cibles vaudoises et sont responsables de la mise en œuvre des actions qui permettront de tendre vers les cibles retenues.
	Comité de concertation interdépartementale comprenant sept membres nommé-e-s par les conseiller-ères d'Etat, il accompagne le processus de transposition des cibles au sein des départements.
	Réseau de répondant-e-s en développement durable Comprenant des représentant-e-s de tous les services, il vise à promouvoir une culture commune, à mutualiser les savoirs et à identifier des pistes d'amélioration.
	Centre de compétences, de ressources et d'appui Il coordonne la démarche Agenda 2030, assure la facilitation du réseau de répondant-e-s et apporte un soutien aux services.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN DEUX MOTS

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» (1987 rapport Brundtland, Notre avenir à tous). L'enjeu est donc d'orienter la société vers un développement pouvant satisfaire les besoins de tous les individus, aujourd'hui et demain, ici et ailleurs, dans le respect des limites planétaires. La recherche d'un tel équilibre représente un exercice complexe, nécessitant des arbitrages permanents. Les 169 cibles de l'Agenda 2030 soulignent encore le caractère multidimensionnel du développement durable et en concrétisent le contenu. C'est un cadre de référence commun pour tous les pays, pour tous les cantons suisse et pour tous les domaines d'actions de l'État de Vaud.

Pour contacter le Bureau de la durabilité :
<https://www.vd.ch/durable>
info.durable@vd.ch